

TRI SELECTIF

Afin d'optimiser la qualité du tri, voici quelques consignes en complément du guide du tri:

DANS LE BAC JAUNE, METTRE :

- Les déchets recyclables sans sacs plastiques.



- Seulement les bouteilles plastiques (ex : bouteille d'eau, de lait, d'huile...) et les flacons plastiques (ex : lessive liquide, shampooing).
Les autres déchets plastiques vont dans le bac d'ordures ménagères.



- Les papiers et journaux « traditionnels ».
Les déchets du type mouchoirs, essuie-tout, tapisserie... iront dans le bac d'ordures ménagères.



Le polystyrène doit être mis dans le bac d'ordures ménagères.



Pour tout renseignement complémentaire, l'équipe des ambassadeurs du tri est à votre écoute au 04.74.29.31.15